



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de la forêt et des affaires rurales</p> <p>Sous-direction du travail et de l'emploi</p> <p>Bureau réglementation et sécurité au travail</p> <p>Adresse : 19, avenue du Maine – 75732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Suivi par : D. DERDEK et B. VAN COILLIE</p> <p>Tél : 01 49 55 44 42 / 01 49 55 54 51 Fax : 01 49 55 59 90 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGFAR/SDTE/N2007-5013</p> <p>Date: 06 avril 2007</p>
--	---

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Mesdames et messieurs les directeurs
régionaux et départementaux de l'agriculture
et de la forêt

Mesdames et messieurs les chefs de services
régionaux et départementaux de l'inspection
du travail, de l'emploi et de la politique sociale
agricoles

Nombre d'annexes : 5

Objet : Echanges d'informations sur les contrats d'apprentissage entre les chambres d'agriculture et les SDITEPSA.

Résumé : La note ci-jointe complète la circulaire 2006-5025 du 7 septembre 2006 en précisant les modalités d'échange d'informations entre les chambres d'agriculture et les SDITEPSA .

Mots-Clés : Enregistrement des contrats d'apprentissage. Contrôle de validité de l'enregistrement. Transmission informatisée des données CERFA par les chambres d'agriculture.

Destinataires	
<p>Pour attribution :</p> <p>Préfets de départements</p> <p>Services régionaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles</p> <p>Services départementaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles</p> <p>Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Dordogne et du Pas-de-Calais</p>	<p>Pour information :</p> <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche ;</p> <p>Préfets de régions ;</p> <p>Directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt ;</p> <p>Services régionaux de la formation et du développement ;</p> <p>Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Assemblée permanente des chambres des métiers, Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie,</p> <p>Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,</p> <p>Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,</p> <p>Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,</p> <p>Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.</p>

L'article 37 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises confie aux organismes consulaires l'enregistrement des contrats d'apprentissage, les services de l'Etat ayant pour nouvelle mission de contrôler la validité de leur enregistrement. Le décret n° 2006-90 du 26 juillet 2006 précise les modalités de mise en œuvre de ce transfert de compétences. En outre, l'arrêté du 12 janvier 2007, paru au JO du 30 janvier, précise les documents qui doivent accompagner le contrat au moment de la demande d'enregistrement, ainsi que le nouveau modèle CERFA qui remplace à la fois le CERFA FA 13 lié au contrat d'apprentissage et le CERFA FA 12 relatif à la déclaration d'engagement d'un apprenti.

La circulaire 2006-5025 du 7 septembre 2006 envisageait, en son point 6, la mise à disposition d'un outil informatique (Sanaa Web) permettant aux services départementaux de recevoir les contrats d'apprentissage enregistrés par les chambres d'agriculture. Il était envisagé que cet outil soit mis à votre disposition via l'intranet DGFAR. Or, cette application ne peut pas être installée sur le serveur du ministère de l'agriculture, en raison de l'incompatibilité technique avec le schéma directeur des systèmes d'information.

En conséquence, la présente circulaire a pour objet de définir le mode opératoire qui vous permettra d'accéder aux données transmises par les chambres d'agriculture. En effet, le format Sanaa étant compatible avec Excel, un mode opératoire simple et facile de manipulation a été élaboré par la sous-direction du travail et de l'emploi pour vous permettre de remplir plus aisément votre mission de contrôle de validité de l'enregistrement des contrats d'apprentissage. Il figure en annexe de la présente circulaire.

Il vous est demandé de mettre en œuvre ce mode opératoire à compter du 2 avril 2007, date à laquelle les chambres d'agriculture dotées d'un logiciel spécifique transmettront les données par messagerie électronique à votre adresse institutionnelle. Sur les 94 Chambres d'agriculture concernées, 83 sont équipées d'un outil préconisé au niveau national par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Toutefois, l'APCA a donné les mêmes instructions aux 94 Chambres pour la transmission des données aux SDITEPSA.

Il est néanmoins nécessaire de préciser que les transmissions effectuées par les chambres d'agriculture concerneront les anciens CERFA (FA 12 et FA 13). En effet, l'outil préconisé au niveau national par l'APCA ne sera pas dans l'immédiat parfaitement adapté au nouveau formulaire.

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement sur la mise en œuvre du système cible définitif évoqué dans la circulaire du 7 septembre 2006.

Par ailleurs, pour les contrats enregistrés à compter du 2 avril 2007, il ne sera plus nécessaire de transmettre les informations relatives au nombre de contrats d'apprentissage signés en agriculture à fin statistique aux Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), les chambres d'agriculture transmettant une copie des contrats directement à la DARES.

Vous voudrez bien saisir la direction générale de la forêt et des affaires rurales, sous-direction du travail et de l'emploi, bureau de la réglementation et de la sécurité au travail, des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la présente circulaire.

Le Directeur du Travail
chargé de la Sous-Direction Travail-Emploi

Jean-Pierre MAZERY

ANNEXE 1 : Présentation du mode opératoire

1- Principe

Actuellement, 83 chambres d'agriculture (liste en annexe 5) utilisent un logiciel commun, préconisé au niveau national pour l'enregistrement des contrats d'apprentissage. Cet outil permet de générer 2 fichiers de données, contenant respectivement les informations relatives aux déclarations (FA12) et aux contrats (FA13). Ces fichiers respectent un format commun à tous les contrats d'apprentissage, dit « Sanaa » :

- la liste des données de ces fichiers est préétablie,
- les informations sont classées dans le même ordre et contiennent le même nombre de caractères.
- Ces fichiers peuvent être chargés dans Excel, avec l'aide d'un mode opératoire.
- Les tables de référence concernant certaines codifications présentes dans ces fichiers sont précisées dans l'annexe 4.

Afin que les SDITEPSA puissent remplir leur mission de contrôle de validité de l'enregistrement des contrats d'apprentissage, les chambres d'agriculture transmettront, à partir du 2 avril 2007, ces fichiers aux SDITEPSA par messagerie.

Les différentes étapes à suivre pour accéder aux données des contrats sont les suivantes :

- Enregistrer le(s) fichier(s) reçu(s) sur un disque de leur micro-ordinateur,
- Copier le fichier en lui donnant un autre nom (modification de l'extension du fichier en .csv),
- Ouvrir excel,
- Choisir le type de fichier à ouvrir (fichier texte *.csv),
- Ouvrir le fichier renommé.

Pour améliorer la lisibilité des informations, quelques manipulations propres à excel pourront être réalisés :

- Ajout d'une ligne d'entête avec le libellé de chaque colonne, dont un modèle sera transmis par courriel début avril,
- Modification du format de certaines cellules en numérique,
- Ajout de bordures de colonnes,
- Etc ...

Le fichier ainsi constitué peut être ensuite enregistré au format excel, et être trié ou modifié autant que de besoin.

2- Mode opératoire pour les déclarations (FA12)

Les chambres d'agriculture envoient les déclarations (FA12) aux SDITEPSA dans un fichier de type :

AG_Add01_DD_ddd_FA12_AAAMMJJ.ALT,

Où :

- AG = Pour Chambre d'agriculture,
- Add01 = pour la codification de la Chambre d'Agriculture du département xx dans lequel il n'y a qu'une chambre d'agriculture. S'il y en avait 2, il y aurait 2 codes possibles : Axx01 et Axx02,
- DD = Pour expédition vers le service départemental de l'ITEPSA,
- ddd =pour le code département,
- FA12 = déclarations,
- AAAAMMJJ = pour la date,
- ALT = extension du fichier.

Exemple : AG_A7601_DD_076_FA12_20060920.ALT.

Le nom du fichier signifie qu'il s'agit des déclarations transmises par la Chambre d'Agriculture n°1 du département de Seine Maritime en date du 20 septembre 2006.

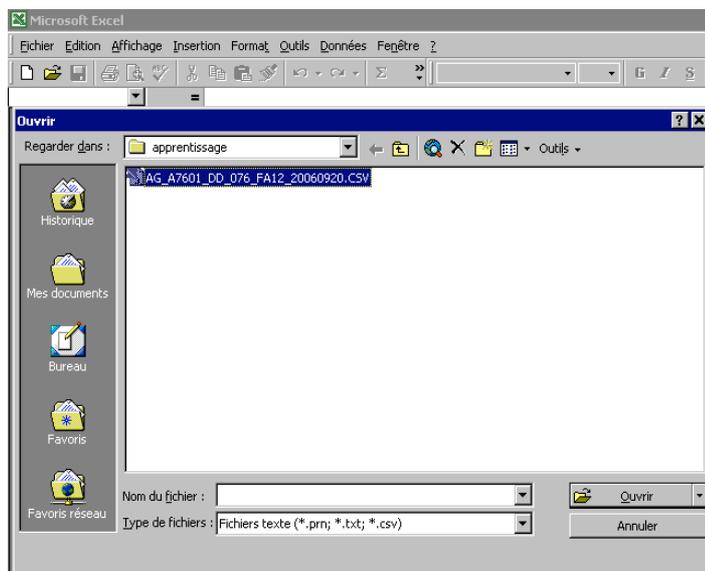
Le fichier de type AG_Add01_DD_ddd_FA12_AAAMMJJ.ALT transmis par la chambre d'agriculture par messagerie doit être enregistré sur le micro ordinateur de l'agent du SDITEPSA.

Ce fichier est ensuite copié et renommé afin de remplacer l'extension du fichier « .ALT » par « .CSV ». Ce renommage est indispensable pour lire et charger le fichier dans excel.

Exemple : le fichier AG_A7601_DD_076_FA12_20060920.ALT devient le fichier AG_A7601_DD_076_FA12_20060920.CSV.

La procédure à suivre dans excel est la suivante :

- Ouvrir excel,
- Clic sur « fichier » puis « ouvrir ».
- En base de la fenêtre, modifier le type de fichiers et sélectionner « fichiers texte (*.prn ; *.txt ; *.csv) » avec la liste déroulante.
- Sélectionner ensuite le fichier renommé avec l'extension CSV et clic sur ouvrir.



Les données des déclarations sont affichées dans le tableau selon l'ordre défini dans l'annexe 2 du présent document.

Quelques manipulations sous excel peuvent être effectuées pour améliorer la présentation du fichier :

- Pour éviter la ressaisie du nom de chaque colonne, vous pouvez, après avoir inséré une ligne vide en haut du tableau, recopier la ligne du fichier entete_FA12_déclarations.xls, qui vous a été envoyé par la DGFAR avec ce présent mode opératoire.
- Pour rendre lisible le numéro de SIRET, vous pouvez modifier le format de la colonne par clic sur « format », puis « cellule ». Sélectionner ensuite « nombre » avec 0 décimales.

Le fichier ainsi chargé et modifié dans excel doit ensuite être sauvegardé par la commande « enregistrer sous », en veillant à choisir comme type de fichier : classeur Microsoft excel (.xls).

3- Mode opératoire pour les contrats d'apprentissage (FA13)

Les chambres d'agriculture envoient les données du CERFA FA13 aux SDITEPSA dans un fichier désigné AG_Add01_DD_ddd_FA13_AAAMMJJ.ALT

Où :

- AG = Chambre d'agriculture,
- Add01 = codification de la Chambre d'Agriculture du département xx dans lequel il n'y a qu'une chambre d'agriculture. S'il y en avait 2, il y aurait 2 codes possibles : Axx01 et Axx02,
- DD = expédition vers le service départemental de l'ITEPSA,
- ddd = code du département de l'ITEPSA,
- FA13 = contrats,
- AAAAMMJJ = pour la date,
- ALT = extension du fichier.

Exemple : AG_A0101_DD_001_FA13_20061006.ALT.

Le nom du fichier signifie qu'il s'agit des contrats transmis par la Chambre d'Agriculture n°1 du département de l'Ain en date du 6 octobre 2006.

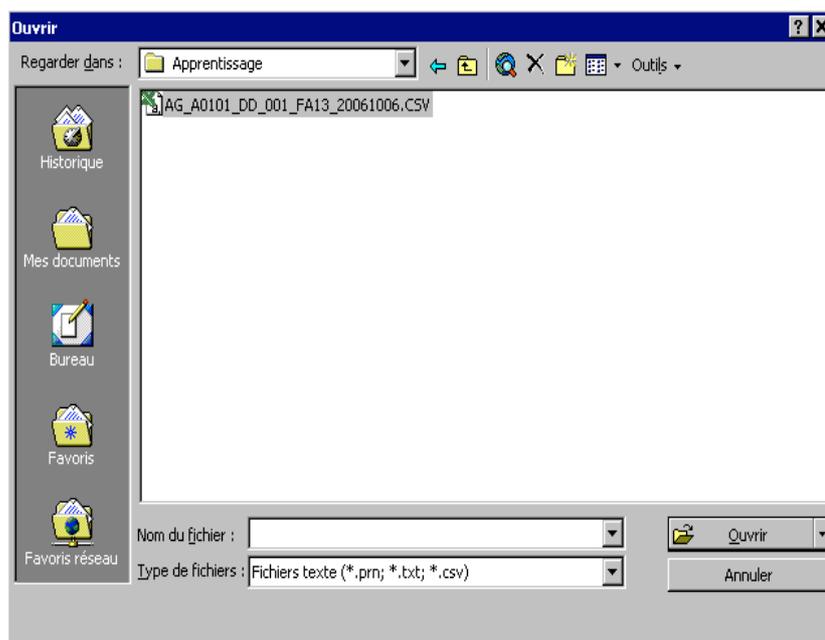
Le fichier de type AG_Add01_DD_ddd_FA13_AAAMMJJ.ALT transmis par la chambre d'agriculture par messagerie doit être enregistré sur le micro ordinateur de l'agent du SDITEPSA.

Ce fichier est ensuite copié et renommé afin de remplacer l'extension du fichier « .ALT » par « .CSV ». Ce changement est indispensable pour lire et charger le fichier dans excel.

Exemple : le fichier AG_A0101_DD_001_FA13_20061006.ALT devient le fichier AG_A0101_DD_001_FA13_20061006.CSV.

La procédure à suivre dans excel est la suivante :

- Ouvrir excel,
- Clic sur « fichier » puis « ouvrir ».
- En base de la fenêtre, modifier le type de fichiers et sélectionner « fichiers texte (*.prn ; *.txt ; *.csv) » avec la liste déroulante.
- Sélectionner ensuite le fichier renommé avec l'extension CSV et clic sur ouvrir.



Les données des contrats sont affichées dans le tableau selon l'ordre défini dans l'annexe 2 du présent document.

Quelques manipulations sous excel peuvent être effectuées pour améliorer la présentation du fichier :

- Pour éviter la ressaisie du nom de chaque colonne, vous pouvez, après avoir inséré une ligne vide en haut du tableau, recopier la ligne du fichier entete_FA13_contrats.xls, qui vous a été envoyé par la DGFAR avec ce présent mode opératoire.
- Pour rendre lisible le numéro de SIRET, vous pouvez modifier le format de la colonne par clic sur « format », puis « cellule ». Sélectionner ensuite « nombre » avec 0 décimales.
- Pour rendre lisibles les numéros de téléphone et de fax, vous pouvez modifier le format des colonnes correspondantes par clic sur "format" puis "cellule". Sélectionnez ensuite "spécial" avec le type "numéro de téléphone".

Le fichier ainsi chargé et modifié dans excel doit ensuite être sauvegardé par la commande « enregistrer sous », en veillant à choisir comme type de fichier : classeur Microsoft excel (.xls).

ANNEXE 2 : liste des champs excel des déclarations (CERFA FA12)

N° Colonne excel	Description contenu des colonnes
A	Identifiant de la déclaration provenant du SI de la CM ou CCI ou CA
B	N° de SIRET
C	Raison sociale de l'établissement
D	Numéro de voie de l'établissement
E	Indice de répétition de l'établissement
F	Type de voie de l'établissement
G	Nom de la voie de l'établissement
H	Complément voie de l'établissement
I	Code postal de l'établissement
J	Ville de l'établissement
K	Code APE
L	Effectifs
M	Régime social
N	Secteur d'activité
O	Téléphone (ex : 0149554898)
P	Fax (ex : 0149554898)
Q	Nom du chef d'établissement ou chef d'entreprise
R	Prénom du chef d'établissement ou chef d'entreprise
S	Convention collective applicable
T	Code Diplôme préparé
U	Code Spécialité préparée
V	Complément d'information du diplôme préparé
W	Nom maître d'apprentissage
X	Nom d'époux du maître d'apprentissage
Y	Prénom1 du maître d'apprentissage
Z	Prénom2 du maître d'apprentissage
AA	Prénom3 du maître d'apprentissage
AB	Date de naissance du maître d'apprentissage
AC	Durée d'exercice du métier du maître d'apprentissage en années
AD	Libellé du diplôme pour le maître
AE	Numéro de l'organisme interface
AF	E_Mail de l'établissement
AG	Civilité du maître d'apprentissage

ANNEXE 3 : liste des champs excel des contrats (CERFA FA13)

N° Colonne excel	Description contenu des colonnes (FA13)
A	Type de contrat
B	SIRET
C	Sexe de l'apprenti
D	Nationalité apprenti
E	Date de naissance de l'apprenti
F	Niveau de formation actuel de l'apprenti
G	Diplôme le plus élevé obtenu de l'apprenti
H	Situation avant l'apprentissage de l'apprenti
I	Date début de contrat
J	Date fin de contrat
K	Durée du contrat en mois
L	Durée hebdomadaire du travail en heures
M	Salaire mensuel à l'embauche en Euros
N	Niveau du diplôme préparé apprenti*
O	Numéro RNE du CFA
P	Code Diplôme préparé (formation prévue)
Q	Code Spécialité préparée
R	Complément d'information
S	Date début de cycle de formation
T	Nombre d'heures de formation (1 ^{ière} année)
U	Nombre d'heures de formation (2 ^{ième} année)
V	Nombre d'heures de formation (3 ^{ième} année)
W	Date de réception du contrat
X	Date d'enregistrement du contrat
Y	Identifiant du contrat provenant du SI de la CM ou CCI ou CA
Z	Numéro de voie du lieu d'exécution du contrat
AA	Indice de répétition du lieu d'exécution du contrat
AB	Type de voie du lieu d'exécution du contrat
AC	Nom de la voie du lieu d'exécution du contrat
AD	Complément voie du lieu d'exécution du contrat
AE	Code postal du lieu d'exécution du contrat
AF	Ville du lieu d'exécution du contrat
AG	Nom de la caisse de retraite
AH	Numéro de voie de la caisse de retraite
AI	Indice de répétition de la caisse de retraite
AJ	Type de voie de la caisse de retraite
AK	Nom de la voie de la caisse de retraite
AL	Complément voie de la caisse de retraite
AM	Code postal de la caisse de retraite
AN	Ville de la caisse de retraite
AO	Nom de l'apprenti*
AP	Prénom de l'apprenti*
AQ	Numéro de voie (Adresse de l'apprenti)
AR	Indice de répétition (Adresse de l'apprenti)
AS	Type de voie (Adresse de l'apprenti)
AT	Nom de la voie (Adresse de l'apprenti)
AU	Complément voie (Adresse de l'apprenti)
AV	Code postal (Adresse de l'apprenti)
AW	Ville (Adresse de l'apprenti)
AX	Dernière classe fréquentée
AY	Code du Diplôme le plus élevé obtenu (cette zone est toujours renseignée à zéro)
AZ	Qualité du Représentant légal
BA	Nom du représentant légal

N° Colonne excel	Description contenu des colonnes (FA13)
BB	Prénom du représentant légal
BC	Numéro de voie (Adresse du représentant légal)
BD	Indice de répétition (Adresse du représentant légal)
BE	Type de voie (Adresse du représentant légal)
BF	Nom de la voie (Adresse du représentant légal)
BG	Complément voie (Adresse du représentant légal)
BH	Code postal (Adresse du représentant légal)
BI	Ville (Adresse du représentant légal)
BJ	Nom de l'organisme où est versé le salaire (pour apprenti mineur)
BK	Numéro de voie (organisme de versement)
BL	Indice de répétition (organisme de versement)
BM	Type de voie (organisme de versement)
BN	Nom de la voie (organisme de versement)
BO	Complément voie (organisme de versement)
BP	Code postal (organisme de versement)
BQ	Ville (organisme de versement)
BR	N° de compte (pour salaire apprenti mineur)
BS	Lieu de naissance de l'apprenti
BT	Téléphone de l'apprenti (ex : 0149554898)
BU	Nom du CFA
BV	Numéro de voie (adresse CFA)
BW	Indice de répétition (adresse CFA)
BX	Type de voie (adresse CFA)
BY	Nom de la voie (adresse CFA)
BZ	Complément voie (adresse CFA)
CA	Code postal (adresse CFA)
CB	Ville (adresse CFA)
CC	Nom du maître d'apprentissage
CD	Prénom du maître d'apprentissage
CE	Type d'exonération
CF	Travail sur machine dangereuse
CG	Date1 début 1ière année
CH	Date1 fin 1ière année
CI	Pourcentage1 de 1ière année
CJ	SMIC ou SMC (1) 1ière année
CK	Date2 début 1ière année
CL	Date2 fin 1ière année
CM	Pourcentage2 de 1ière année
CN	SMIC ou SMC (2) 1ière année
CO	Date1 début 2ième année
CP	Date1 fin 2ième année
CQ	Pourcentage1 de 2ième année
CR	SMIC ou SMC (1) 2ième année
CS	Date2 début 2ième année
CT	Date2 fin 2ième année
CU	Pourcentage2 de 2ième année
CV	SMIC ou SMC (2) 2ième année
CW	Date1 début 3ième année
CX	Date1 fin 3ième année
CY	Pourcentage1 de 3ième année
CZ	SMIC ou SMC (1) 3ième année
DA	Date2 début 3ième année
DB	Date2 fin 3ième année
DC	Pourcentage2 de 3ième année
DD	SMIC ou SMC (2) 3ième année

N° Colonne excel	Description contenu des colonnes (FA13)
DE	Avantage nourriture (en EUROS)
DF	Avantage logement (en Euros)
DG	Total avantage par mois (en Euros)
DH	Signature employeur
DI	Signature apprenti
DJ	Signature représentant légal
DK	N° d'habilitation CFA
DL	N° d'ordre du contrat donné par le service interface
DM	Date de visa du contrat
DN	Date début CFA 1ière année
DO	Date fin CFA 1ière année
DP	Date début CFA 2ième année
DQ	Date fin CFA 2ième année
DR	Date début CFA 3ième année
DS	Date fin CFA 3ième année
DT	Numéro identifiant de l'organisme interface
DU	Prénom 2 de l'apprenti
DV	Prénom 3 de l'apprenti
DW	E_Mail de l'apprenti

ANNEXE 4 : tables de référence utilisées dans les fichiers FA12 et FA13

Légende : pour chaque code, il est précisé le fichier concerné (FA12 ou FA13) ainsi que la colonne Excel du fichier correspondante (ex : FA13/colonne A)

Indice de répétition (FA12/colonne E, FA13/colonne AA, FA13/ colonne AI, FA13/colonne AR, FA13/colonne BD, FA13/colonne BL, FA13/colonne BW)

Code	Libellé
0	
1	Bis
2	Ter
3	Quarter
4	Quinquies

Type de voie (FA12/colonne F, FA13/colonne AB, FA13/colonne AJ, FA13/colonne AS, FA13/colonne BE, FA13/colonne BM, FA13/colonne BX)

Code	Libellé
0	
1	Allée
2	Avenue
3	Boulevard
4	Carrefour
5	Chemin
6	Chaussée
7	Cité
8	Corniche
9	Cours
10	Descente
11	Domaine
12	Esplanade
13	Faubourg
14	Grande rue
15	Halle
16	Hameau
17	Impasse
18	Lieu dit
19	Lotissement
20	Marché
21	Montée
22	Parvis
23	Passage
24	Place
25	Plaine
26	Plateau
27	Quai
28	Résidence
29	Rocade
30	Rond point
31	Route
32	Rue
33	Sentier
34	Square
35	Terre-Plein
36	Traverse

37	Villa
38	Voie
39	Centre
40	Clos
41	Hauts
42	Ilôt
43	Mail
44	Parc
45	Ruelle
46	Sente
47	Terrasse
48	Venelle
49	Quartier

Régime social (FA12/colonne M)

Code	Libellé
0	
1	URSSAF
2	MSA

Secteur d'activité (FA12/colonne N)

Code	Libellé
0	
1	1-Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
2	2-Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
3	3-Entreprise Agricole
4	4-Entreprise de transport
5	5-Autres entreprises

Diplôme le plus élevé obtenu (FA13/colonne G)

Code	Libellé
0	
1	1-Diplôme de niveau BAC + 3 ou plus
2	2-DEUG, DUT, BTS, ou autre diplôme de niveau BAC + 2
3	3-Baccalauréat professionnel, brevet de technicien ou brevet professionnel
4	4-Baccalauréat général ou technologique
5	5-CAP ou BEP
6	6-Brevet
7	7-Certificat de formation générale
8	8-Aucun Diplôme

Civilité du maître d'apprentissage (FA12/colonne AG)

Code	Libellé
0	
1	M.
2	Mme
3	Mlle

Type de contrat d'apprentissage (Cerfa actuel) (FA13/colonne A)

11	1.1-1er contrat de droit commun par l'apprenti ou nouveau contrat (sauf cas 4 et 5)-Contrat d'un an
12	1.2-1er contrat de droit commun par l'apprenti ou nouveau contrat (sauf cas 4 et 5)-Contrat de deux ans
13	1.3-1er contrat de droit commun par l'apprenti ou nouveau contrat (sauf cas 4 et 5)-Contrat de trois ans
21	2.1-Nouveau contrat conclu par l'apprenti chez le même employeur - Après un contrat initial d'un an
22	2.2-Nouveau contrat conclu par l'apprenti chez le même employeur - Après un contrat initial de deux ans
23	2.3-Nouveau contrat conclu par l'apprenti chez le même employeur - Après un contrat initial de trois ans
31	3.1-Contrat pour jeunes ayant effectué début de formation par une voie autre-Durée réduite à un an
32	3.2-Contrat pour jeunes ayant effectué début de formation par une voie autre-Durée réduite à un deux ans
41	4.1-Contrat d'1 an pour 1 formation complémentaire - Après un contrat ou une formation initiale d'un an
42	4.2-Contrat d'1an pour 1 formation complémentaire - Après un contrat ou une formation initiale de deux ans
43	4.3-Contrat d'1an pour 1 formation complémentaire - Après un contrat ou une formation initiale de trois ans
51	5.1-Contrat prolongé en cas d'échec à l'examen - Après un contrat initial d'un an
52	5.2-Contrat prolongé en cas d'échec à l'examen - Après un contrat initial de deux ans
53	5.3-Contrat prolongé en cas d'échec à l'examen - Après un contrat initial de trois ans
61	6.1-Contrat prolongé en raison d'un handicap - Après un contrat initial d'un an
62	6.2-Contrat prolongé en raison d'un handicap - Après un contrat initial de deux ans
63	6.3-Contrat prolongé en raison d'un handicap -Après un contrat initial de trois ans
71	7.1-Autres contrats - Après rupture du contrat initial
72	7.2-Autres contrats - Changement d'employeur (L 122,12)
80	8.0-Contrat d'apprentissage du secteur public

Sexe de l'apprenti (FA13/colonne C)

Code	Libellé
1	Masculin
2	Féminin

Nationalité de l'apprenti (FA13/colonne D)

Code	Libellé
0	
1	Française
2	Union Européenne

3	Hors Union Européenne
---	-----------------------

Niveau du diplôme préparé apprenti (FA13/colonne N) et Niveau de formation actuel de l'apprenti (FA13/colonne F)

Code	Libellé
0	
2	2-Sorties avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou diplôme de grande école (Equivalent au niveau II ou I de l'éducation nationale).
3	3-Sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2. DUT, BTS, DEUG, etc (Equivalent niveau III Education nationale).
4	4-Sorties des classes terminales du second cycle long ou abandon des études supérieures avant le niveau III (Equivalent au niveau IV de l'éducation nationale).
5	5-Sorties de l'année terminale de CAP ou BEP ou abandon de scolarité du second cycle long avant la classe de terminale (Equivalent au niveau V de l'éducation nationale).
6	6-Sorties de 3ème ou abandon de classes de CAP ou de BEP avant l'année terminale (Equivalent au niveau V-bis de l'éducation nationale).
7	7-Sorties de CPA, CLIPA ou sorties de collège avant la 3ème (Equivalent au niveau VI de l'éducation nationale).

Situation avant l'apprentissage (FA13/colonne H)

Nota : - les types 81 et 82 peuvent être regroupés en type 8

Code	Libellé
0	
1	1-Scolarité
2	2-Contrat d'apprentissage
3	3-qualification, orientation, adaptation
4	4-CES, emploi jeune, jeune en entreprise
5	5-Stagiaire de la formation professionnelle
6	6-Service national
7	7-Salarié (y compris temporaire)
8	8-DE inscrit à l'ANPE
81	8.1- DE inscrit à l'ANPE non bénéficiaire de l'ARE
82	8.2- DE inscrit à l'ANPE bénéficiaire de l'ARE
9	9- Allocataire RMI ou autre minima sociaux
10	10-Autre situation (handicapés, parents isolés, veuves...)

Qualité du représentant légal (FA13/colonne AZ)

Code	Libellé
0 ou vide	Non défini
1	père
2	mère
3	tuteur

Type d'exonération (FA13/colonne CE)

Code	Libellé
0	
1	Loi de 1979
2	Loi de 1987

Travail sur machine dangereuse (FA13/colonne CF)

Code	Libellé
------	---------

0	Non
1	Oui

Signature employeur (FA13/colonne DH)

Code	Libellé
0	Non
1	Oui

Signature Apprenti (FA13/colonne DI)

Code	Libellé
0	Non
1	Oui

Signature représentant légal (FA13/colonne DJ)

Code	Libellé
0	Non
1	Oui

A noter que la signification des codes suivants doit être connue par les SDITEPSA :

Code Diplôme préparé (FA12/colonne T)

Code Spécialité préparée (FA12/colonne U)

Code Diplôme préparé (formation prévue) (FA13/colonne P)

Code Spécialité préparée (FA13/colonne Q)

ANNEXE 5 : liste des chambres d'agriculture équipées de l'outil informatique préconisé au niveau national

Code	Description
CA01	Chambre d'agriculture de l'Ain
CA02	Chambre d'agriculture de l'Aisne
CA03	Chambre d'agriculture de l'Allier
CA05	Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes
CA06	Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
CA07	Chambre d'agriculture de l'Ardèche
CA08	Chambre d'agriculture des Ardennes
CA09	Chambre d'agriculture de l'Ariège
CA11	Chambre d'agriculture de l'Aude
CA12	Chambre d'agriculture de l'Aveyron
CA14	Chambre d'agriculture du Calvados
CA15	Chambre d'agriculture du Cantal
CA16	Chambre d'agriculture de la Charente
CA17	Chambre d'agriculture de Charente-Maritime
CA18	Chambre d'agriculture du Cher
CA19	Chambre d'agriculture de la Corrèze
CA21	Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or
CA22	Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor
CA23	Chambre d'agriculture de la Creuse
CA24	Chambre d'agriculture de la Dordogne
CA25	Chambre d'agriculture du Doubs
CA26	Chambre d'agriculture de la Drôme
CA27	Chambre d'agriculture de l'Eure
CA28	Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
CA29	Chambre d'agriculture du Finistère
CA30	Chambre d'agriculture du Gard
CA31	Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne
CA32	Chambre d'agriculture du Gers
CA34	Chambre d'agriculture de l'Hérault
CA35	Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine
CA36	Chambre d'agriculture de l'Indre
CA37	Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
CA38	Chambre d'agriculture de l'Isère
CA39	Chambre d'agriculture du Jura
CA40	Chambre d'agriculture des Landes
CA41	Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher
CA42	Chambre d'agriculture de la Loire
CA43	Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
CA44	Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
CA45	Chambre d'agriculture du Loiret
CA46	Chambre d'agriculture du Lot
CA47	Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne
CA48	Chambre d'agriculture de la Lozère
CA49	Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire
CA50	Chambre d'agriculture de la Manche
CA51	Chambre d'agriculture de la Marne
CA53	Chambre d'agriculture de la Mayenne
CA54	Chambre d'agriculture de la Meurthe-et-Moselle
CA55	Chambre d'agriculture de la Meuse
CA56	Chambre d'agriculture du Morbihan
CA58	Chambre d'agriculture de la Nièvre

Code	Description
CA59	Chambre d'agriculture du Nord
CA60	Chambre d'agriculture de l'Oise
CA61	Chambre d'agriculture de l'Orne
CA62	Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais
CA63	Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
CA64	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
CA65	Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
CA66	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
CA67	Chambre d'agriculture du Bas-Rhin
CA68	Chambre d'agriculture du Haut-Rhin
CA69	Chambre d'agriculture du Rhône
CA70	Chambre d'agriculture de la Haute-Saône
CA71	Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
CA72	Chambre d'agriculture de la Sarthe
CA73	Chambre d'agriculture de la Savoie
CA74	Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie
CA76	Chambre d'agriculture de Seine-Maritime
CA77	Chambre d'agriculture de la Seine-et-Marne
CA78	Chambre d'agriculture de l'Ile de France
CA79	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
CA80	Chambre d'agriculture de la Somme
CA82	Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne
CA83	Chambre d'agriculture du Var
CA84	Chambre d'agriculture du Vaucluse
CA85	Chambre d'agriculture de la Vendée
CA86	Chambre d'agriculture de la Vienne
CA87	Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
CA88	Chambre d'agriculture des Vosges
CA90	Chambre d'agriculture de Belfort
CA971	Chambre d'agriculture de la Guadeloupe
CA972	Chambre d'agriculture de la Martinique
CA974	Chambre d'agriculture de la Réunion